

Entre Progrès et Défis : L'ASMA et le BASS au Cœur des Initiatives Solidaires et Sociales du MASA

Groupe de travail « Actions sociales » du 11 février 2025

Présidence : Partie Association d'Action Sociale, Culturelle, Sportive et de Loisirs du MASA de l'Agriculture (ASMA) : Philippe CHAPELON, co-président de l'ASMA ; Partie Bureau de l'Action Sanitaire et Sociale (BASS) : Armelle FALASHI, cheffe du bureau de l'action sociale et sanitaire (BASS) au secrétariat générale (SG) du MASA de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA)

FO Agriculture était représentée par : Christine HEUZE (FO Enseignement agricole), Jean-Christophe LEROY (SNIAE-FO), Peggy LAPIERRE (SNAMA-FO), Mathieu PINSON (SNTMA-FO) et Amélie SCHELL (SNIAE-FO).

FO Agriculture est l'union des syndicats FO au MASA. Elle est notamment composée du Syndicat National des Techniciens supérieurs du MASA en charge de l'Agriculture (SNTMA-FO), du Syndicat National des Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement (SNIAE-FO), du Syndicat National des Agents administratifs et de l'IFCE du MASA de l'Agriculture (SNAMA-FO) et du syndicat national des personnels de l'enseignement agricole et de l'ANSES (FO Enseignement Agricole).

Introduction

Ce groupe de travail (GT) consacré à l'action solidaire et sociale au sein du MASA de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), réuni le 11 février 2025, s'est structuré en deux parties distinctes. La première partie a permis de faire un état des lieux des actions menées par l'Association d'Action Sociale, Culturelle, Sportive et de Loisirs du MASA de l'Agriculture (ASMA) en 2023, notamment en matière de culture, d'action sociale et de soutien aux agents. Des échanges ont eu lieu concernant les perspectives budgétaires pour 2025 et les années à venir. Les besoins croissants en matière de subvention directe au agents, ainsi que les problèmes liés à la revalorisation ou non revalorisation de la subvention ministérielle ont été discutés. La seconde partie a porté sur l'action sociale mise en œuvre par le Bureau de l'Action Sanitaire et Sociale (BASS). Les discussions ont notamment concerné l'évolution du dispositif de Protection Sociale Complémentaire (PSC), l'accès des agents aux différentes prestations (enfants en situation de handicap, vacances et loisirs, secours financiers...). Dans ce contexte, ce compte-rendu résume les principaux points soulevés, les décisions prises, ainsi que les perspectives d'adaptation de l'action sociale à la réalité budgétaire et aux attentes des agents du MASA.

Résumé

Bilan d'activité 2023 de l'Association d'Action Sociale, Culturelle, Sportive et de Loisirs du MASA (ASMA)

Événements marquants de 2023 : L'ASMA a marqué l'année 2023 avec plusieurs événements importants. Le **renouvellement des Conseils d'Administration des Associations Départementales** a été un moment clé, tout comme l'organisation d'une **olympiade** pour les agents. En revanche, une **colonie de vacances 100% ASMA** a été annulée.

Bilan financier : L'ASMA a reçu une **subvention annuelle de 3 257 815 € du MASA**, mais les **charges totales** ont atteint **3 940 970 €**, soit 120 % de la subvention, ce qui soulève des questions sur la **gestion à long terme**. Bien qu'une **augmentation ponctuelle** de 5 % pour 2024 de la subvention ait été **accordée**, l'ASMA, soutenue par l'ensemble des **organisations syndicales** au MASA, a plaidé pour une **réévaluation de la subvention ministérielle**, qui n'a pas été revalorisée depuis 2009.

Participation et refus aux activités : En 2023, la participation moyenne des agents aux **activités nationales** de l'ASMA a été de 50%, avec une forte participation dans les secteurs **jeunesse** et **séjours**, qui représentent une grande partie des dépenses. Cependant, bien que **3 337 dossiers** aient été acceptés, les **refus** sont **nombreux**, notamment dans **les secteurs familiaux**.

Prêts sociaux : L'ASMA a octroyé des prêts sociaux pour un montant total de **123 820 €** en 2023. Toutefois, le nombre de demandes et de prêts accordés restent relativement faible, ce qui suggère un besoin d'amélioration dans la visibilité ou l'accessibilité du dispositif.

Projets pour 2024 : Pour l'année 2024, l'ASMA prévoit de **réduire les refus** dans les secteurs de **séjours**, de développer les **colonies de vacances 100% ASMA**, et de **favoriser l'attraction des agents** vers les **activités culturelles**. Un **dialogue constant** avec le MASA est jugé essentiel pour ajuster la **subvention ministérielle** et maintenir l'offre de l'ASMA.

Bilan d'activité 2023 du Bureau de l'Action Sanitaire et Sociale (BASS)

Protection Sociale Complémentaire (PSC) : Le MASA a référencé trois assureurs (Harmonie Mutuelle, AG2R, Groupama) pour la santé et la prévoyance. À partir de **janvier 2025**, le MASA adoptera deux nouveaux contrats collectifs, avec un suivi des dépenses afin d'évaluer l'impact financier du dispositif.

Prestations d'action sociale : En 2023, un **budget de 836 996 €** a été alloué pour des actions financière à l'attention des agents, principalement pour soutenir les famille ayant au enfant en situation de handicap (52%), des subventions « Vacances » (location gîte et maisons familial de vacances) (20%), des subventions « culture, sport et loisir » (15%).

Secours financiers : Le **dispositif de secours** a traité **238 demandes** pour un total de **318 632 €**. Les principales raisons des demandes étaient les **difficultés budgétaires** (59%) et les **problèmes de santé** (14%). Les types de secours comprennent des **aides classiques**, **exceptionnelles**, et **alimentaires**, avec un traitement rapide des demandes urgentes.

Logement en Île-de-France : Le MASA dispose de 41 logements en propres et a obtenu 136 logements **conventionnés**. Toutefois, la **rotation des logements** reste faible. Pour remédier à cela, des réformes sont en cours, notamment avec la gestion en **flux** des logements et le dispositif **BALAE** (Bourse au logement des agents de l'État), permettant une meilleure répartition des logements entre ministères.

Restauration collective parisienne : La **fréquentation des restaurants administratifs** a augmenté en 2023. Des initiatives ont été mises en place pour lutter contre le **gaspillage alimentaire**, telles que le programme "**Mon Resto Responsable**". De plus, des **ajustements tarifaires** ont été nécessaires pour faire face à l'augmentation des coûts des denrées alimentaires.

Introduction.....	1
Résumé.....	2
Association d'Action Sociale, culturelle, sportive et de loisirs du MASA de l'Agriculture	
(ASMA) : Activités et Finances.....	4
Événements Marquants de 2023.....	4
Subventions et Finances.....	4
Participation des Agents aux Activités.....	5
Répartition des Activités et Dépenses.....	5
Analyse des Ouvrants Droits et Subventionnement.....	5
Prêts Sociaux et Aides Financières.....	5
Objectifs et Souhaits pour l'Avenir.....	5
Bilan d'activité 2023 du bureau de l'action sanitaire et sociale (BASS).....	6
Protection Sociale Complémentaire (PSC).....	6
Les prestations d'action sociale.....	6
Les secours financiers.....	7
Le logement en Île-de-France.....	7
La restauration collective parisienne.....	8

Association d'Action Sociale, culturelle, sportive et de loisirs du MASA de l'Agriculture (ASMA) : Activités et Finances

*Créée en 1985, l'ASMA, **association d'Action Sociale, Culturelle, Sportive et de Loisirs du MASA de l'Agriculture** organise et développe ses activités au bénéfice des agents actifs et retraités de la collectivité de travail. Cette association héritière de nombreuses actions engagées dans le secteur social et notamment de la loi de 1984 dite « Le Pors », constitue une forme originale d'organisation au sein de l'administration.*

L'Association d'Action Sociale, Culturelle, Sportive et de Loisirs du MASA (ASMA) présente son bilan pour l'année 2023, avec un focus sur les événements marquants, la gestion des finances, la participation des agents aux activités et l'accès aux subventions.

Événements Marquants de 2023

Des événements clés ont marqué l'année, comme le renouvellement des Conseils d'Administration (CA) des Associations Départementales (AD), l'Assemblée Générale Ordinaire, et des départs en retraite ou mobilité. L'année a aussi vu l'organisation d'une olympiade dans le secteur sportif et l'annulation de la colonie 100 % ASMA. La subvention du MASA a également été réactualisée pour le gardien de Mimizan.

Subventions et Finances

En 2023, l'ASMA a reçu une **subvention annuelle** de **3 257 815 €** du MASA. Cette subvention a été répartie comme suit :

- **16 %** pour le fonctionnement de l'ASMA (530 000 €),
- **49 %** pour les subventions aux AD (1 600 000 €),
- **55 %** pour les activités nationales (1 800 000 €).

Les charges totales s'élèvent à **3 940 970 €**, soit **120 %** de la subvention reçue, ce qui soulève des questions sur la gestion financière à long terme.

Une préoccupation majeure a été la question de la subvention ministérielle, notamment son absence de revalorisation depuis 2009. Unanimement, les représentants des personnels demandent une augmentation de 20% au MASA, mais pour le moment, seule une augmentation ponctuelle a été accordée (notamment 330 000 € pour 2025 et 2026). Il a été rappelé que l'ASMA doit respecter une gestion saine et budgétaire et qu'il est nécessaire de maintenir un équilibre financier strict. Les représentants des personnels ont souligné les charges totales de l'ASMA dépassant les subventions actuelles, entraînant un besoin de faire des choix difficiles pour l'avenir entre maintenir les activités offertes aux agents. Il a été précisé que l'ASMA doit respecter un principe de gestion budgétaire équilibrée, malgré des demandes croissantes de financement.

Participation des Agents aux Activités

La participation des agents aux activités nationales est calculée à **50 % en moyenne** depuis la mise en place d'un Quotient Familial (QF) linéaire en 2022. Des subventions individualisées sont appliquées, notamment dans les secteurs des familles (10 à 65 %) et de la jeunesse (20 à 90 %). Les activités proposées en 2023 sont réparties principalement entre la jeunesse (39 %), les séjours (41 %) et les voyages (12 %), avec des dépenses significatives dans ces domaines.

Répartition des Activités et Dépenses

Les activités ont été réparties de la manière suivante en termes de coûts et de participation :

- **Culture** : 2 %
- **Jeunesse** : 39 %
- **Croisières Côtières** : 1 %
- **Séjours** : 41 %
- **Voyages** : 12 %
- **Sports** : 5 %

Les secteurs de la jeunesse et des séjours connaissent la plus grande participation financière des agents, tandis que les secteurs comme la culture et les croisières côtières attirent moins d'engagement.

Analyse des Ouvrants Droits et Subventionnement

En 2023, **3 337 dossiers ont été acceptés**, dont une majorité dans les secteurs jeunesse et séjours, tandis que le nombre de dossiers refusés reste élevé, notamment dans ces mêmes secteurs. L'analyse des ouvrants droits met en lumière l'accès différencié aux subventions, avec des subventions moyennes allant de **117 € pour la culture à 835 € pour les voyages**.

Prêts Sociaux et Aides Financières

L'ASMA a accordé des prêts sociaux pour un montant total de **123 820 €** en 2023, avec une moyenne de **2 428 € par prêt**. Malgré un nombre relativement faible de prêts accordés (51 prêts pour 76 demandes), cette aide répond à un besoin exprimé par certains agents.

Le dispositif d'aide financière pour les agents a été discuté, avec une mention des prêts sociaux et des secours accordés, bien que le nombre de demandes reste relativement faible. Les refus sont souvent liés à la nature sociale des demandes, par exemple pour des prêts qui ne répondent pas aux critères stricts de nécessité sociale.

Objectifs et Souhaits pour l'Avenir

Les objectifs pour 2024 incluent la réduction des refus dans le secteur des séjours, le développement des colonies de vacances 100 % ASMA, et l'attraction de plus d'agents vers les activités culturelles. L'ASMA souhaite la réévaluation de la subvention MASA et l'indépendance des AD vis-à-vis de l'interministerialité. Elle souhaite l'implication du MASA dans les recrutements de personnels mis à disposition (MAD).

Bilan d'activité 2023 du bureau de l'action sanitaire et sociale (BASS)

Protection Sociale Complémentaire (PSC)

- Un des sujets clés de la discussion portait sur le nouveau système de Protection Sociale Complémentaire (PSC). Le MASA a mis en place un dispositif qui remplace les 15 euros précédemment attribués, et la question était de savoir dans quelle mesure l'action sociale continuerait à jouer un rôle dans ce nouveau système. Pour mémoire, 600 000 €/an étaient versés aux organismes assureurs. Le BASS a clarifié que le rôle de l'action sociale, tout en étant encore présent dans les mécanismes d'aide, ne sera plus directement lié aux cotisations PSC des volets santé et prévoyance. Un mécanisme de suivi des dépenses a été mis en place pour surveiller l'impact financier du nouveau dispositif.

Les prestations d'action sociale

Catégories d'Aides selon Chorus :	Aide au logement*	Culture+ Sports et loisirs				Famille	Handi.	Prest. facult. d'action sociale*	
Nom des prestations selon la NS du MASA :	Aide Logement (AALL)	COLONIES	Séj. EDUCATIF	CENTRE AERES	SEJ. LINGUIST	Maisons Fam. + Gîtes	Enfts. Handi. (Vac.+Etudes)	TROUSSEAU	Aide à la Scolarité
TOTAL ventilé par catégorie d'aides	26 671,25 €	127 753,46 €				165 880,04 €	436 280,49 €	80 411,08 €	
TOTAL général de dépenses 2023 (tous Programmes confondus)	836 996,32 €								

Les secours financiers

Le dispositif de secours du MASA est destiné à aider les agents en difficulté financière, qu'il s'agisse de problèmes budgétaires, de santé, familiaux, ou d'événements exceptionnels. Les bénéficiaires incluent les agents en activité, ceux en disponibilité pour raisons de santé ou familiale, les agents détachés, les retraités liés au ministère de l'Agriculture, ainsi que les tuteurs d'orphelins et les ayants droit en cas de décès d'un agent.

Les **secours** sont examinés par une commission mensuelle composée de représentants du personnel, qui évalue les demandes sur la base de critères sociaux, administratifs et familiaux. Il existe trois types de secours :

1. **Secours classique** : Aide non remboursable, dont le montant maximal a été porté à 3 000 € par an et par foyer en 2024.
2. **Secours exceptionnel** : Mobilisé en cas d'événements exceptionnels, avec un montant également porté à 3 000 € par an et par foyer.
3. **Aide alimentaire** : Destinée à répondre aux besoins de première nécessité, notamment en cas de problèmes de paie, avec un montant variant entre 1 000 € et 1 500 € selon la situation familiale.

En 2023, 238 demandes de secours ont été présentées, dont 231 acceptées, pour un total de **318 632 €**, une augmentation par rapport à 2022. Les demandes les plus fréquentes concernent des difficultés budgétaires (59%), des problèmes de santé (14%) et des événements familiaux (6%). En termes de répartition géographique, 28% des demandes proviennent des DDI, et 39% de l'enseignement technique.

Les retraités, bien que leurs demandes aient augmenté ces dernières années, ont maintenu un nombre stable de demandes en 2023. De plus, les femmes bénéficient de 66% des aides, bien que cette proportion ait diminué par rapport aux années précédentes. Les discussions ont également porté sur l'amélioration de la gestion des secours, notamment en ce qui concerne les aides alimentaires exceptionnelles pour les agents en difficulté.

Le logement en Île-de-France

Le **MASA** met en place plusieurs dispositifs pour aider ses agents à accéder à un logement, en particulier dans des situations d'urgence, de mobilité géographique ou pour des besoins spécifiques. L'**offre en logement propre** comprend 41 logements répartis dans deux résidences (Montrouge et Vanves), avec des logements d'urgence attribués aux agents en situation critique, tels que les victimes de violences conjugales. Cependant, le MASA fait face à une **faible rotation des logements**, avec 50% des logements occupés depuis plus de 10 ans, et un nombre significatif de logements occupés par des agents retraités ou anciens contractuels. Des pistes de réflexion sont en cours pour améliorer cette gestion et répondre aux besoins croissants, notamment ceux des agents en mobilité géographique.

Le MASA bénéficie également de **logements sous conventionnement ministériel**. En 2023, 136 logements ont été obtenus auprès de bailleurs sociaux, et 9 nouveaux logements ont été ajoutés à l'offre. La gestion des **réservations de logements sociaux** a été réformée, suite à la loi ELAN, afin de permettre une gestion en flux, mutualisant les offres de logements entre ministères et augmentant ainsi l'offre disponible pour les agents. Le **dispositif BALAE** (Bourse au logement des agents de l'État), géré par la DRIHL, permet également aux agents d'accéder à des logements interministériels, bien que le nombre de mises à disposition ait diminué en 2023 en raison de la baisse de l'offre disponible.

Pour répondre aux besoins diversifiés des agents, le MASA a mis en place plusieurs **partenariats**. Une convention avec le **Crédit Social des Fonctionnaires** a été signée en 2023 pour offrir des solutions de crédit, d'épargne et d'assurance, ainsi qu'une plateforme dédiée au logement. En parallèle, l'**ADIL 75** propose des permanences mensuelles pour accompagner les agents dans leurs démarches liées au logement, et **Immo Fonctionnaire** offre un service de recherche de logement pour les agents en mutation ou primo-affectation.

En 2023, 338 agents étaient inscrits pour un logement, et 57 agents et leurs familles ont été logés, avec un total de 57 logements attribués, dont 19 dans le parc MASA et 38 via BALAE. Pour l'avenir, le MASA envisage des améliorations de l'offre, en particulier en augmentant la rotation des logements et en optimisant la gestion des réservations pour mieux répondre aux besoins des agents, notamment ceux en situation d'urgence ou de mobilité.

Les discussions ont aussi porté sur la gestion de la réservation des logements, un sujet complexe, qui nécessite de s'adapter aux demandes croissantes, notamment en Île-de-France.

La restauration collective parisienne

Le MASA gère plusieurs conventions de restauration collective pour ses agents, avec des objectifs liés à la loi EGALIM (50% de produits durables et de qualité, dont 20% de bio). La fréquentation des restaurants administratifs a augmenté de manière significative en 2023, en particulier à Paris. La lutte contre le gaspillage alimentaire a été mise en avant, avec des initiatives comme "Mon Resto Responsable" à L'AURI, visant à réduire les déchets alimentaires. Des ajustements tarifaires ont été décidés pour les repas, en réponse à l'augmentation des coûts des denrées alimentaires. L'accessibilité à la restauration pour les agents affectés dans différents ministères, en particulier à Paris, a également été un point important des discussions.

*L'équipe **FO Agriculture***



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

